

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Date de convocation : 13/04/2026

La séance est ouverte à 19H30 sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/02/2026
- 3) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20/03/2026
- 4) Compte-rendu des délégations au Maire
- 5) Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal
- 6) Création des commissions municipales et désignation des membres
- 7) Désignation du délégué au SYANE
- 8) Désignation du correspondant défense
- 9) Désignation du délégué à la SEMCODA
- 10) Désignation du délégué au SDIS
- 11) Désignation du référent ambroisie
- 12) Désignation du référent chenilles processionnaires
- 13) Désignation du référent sécurité routière
- 14) Désignation du référent du Comité National d'Action Sociale
- 15) Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et désignation des membres
- 16) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 17) Composition de Commission de Contrôle de la liste électorale
- 18) Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et désignation d'un élu référent
- 19) Droit à la formation des élus
- 20) Attribution des subventions aux associations

Délibération n°21/2026 : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°22/2026 : Création des commissions municipales et désignation des membres

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°23/2026 : Désignation du délégué au SYANE

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°24/2026 : Désignation du correspondant défense

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°25/2026 : Désignation du délégué à la SEMCODA

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°26/2026 : Désignation du délégué au service départemental incendie et secours

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°27/2026 : Désignation d'un référent ambroisie

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°28/2026 : Désignation d'un référent chenilles processionnaires

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°29/2026 : Désignation d'un élu référent sécurité routière

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°30/2026 : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°31/2026 : Election de la commission d'appel d'offres

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°32/2026 : Composition de la commission communale des impôts directs

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°33/2026 : Composition de commission intercommunale des impôts directs

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°34/2026 : Elaboration d'un plan communal de sauvegarde et désignation d'un élu référent

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°35/2026 : Subventions 2026

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°35/2026 : Désignation des représentants de la commune au sein des commission de la Communauté de Communes du Pays Rochois

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21H50



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°21/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

APPROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal et donne lecture du projet.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :
I-ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°22/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 19	Présents : 18	Représenté : 0	Votants : 18
--	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « *le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil* ».

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

Commissions générales :

- Commission finances ;
- Commission urbanisme ;
- Commission voirie/bâtiments/équipements publics ;
- Commission ruisseaux/forêts ;
- Commission environnement/ agriculture/ fleurissement/jardins participatifs,
- Commission scolaire/périscolaire/ jeunesse,
- Commission information/communication ;
- Commission chemins ruraux/ voies vertes ;
- Commission préservation Commanderie

Après un tour de table, Monsieur le Maire propose la composition des commissions comme suit :

Commission finances :

Président : Michel ROUX

Vice-président : Franck CORCELLE

Membres désignés : Serge CONTAT, Brice METRAL, Mélanie POULCALLEC, Franca VIVIAND

Commission urbanisme :

Président : Micol ROUX

Vice-président : Serge CONTAT

Membres désignés : Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Commission voirie/bâtiments/équipements publics :

Président : Michel ROUX

Vice-président : Serge CONTAT

Membres désignés : Brice METRAL, Christophe RICHARD, Jean-Marc TROULLIER, Franca VIVIAND

Commission ruisseaux/forêts :

Président : Michel ROUX

Vice-président : Serge CONTAT

Membres désignés : Céline CAMPANI, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC

Commission environnement/ agriculture/ fleurissement/jardins participatifs :

Président : Michel ROUX

Vice-présidente : Franca VIVIAND

Membres désignés : Laurent AEGERTER, Anne-Marie JUNG, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC

Commission scolaire/périscolaire/ jeunesse :

Président : Michel ROUX

Vice-présidente : Isaline CAULLIREAU

Membres désignés : Amandine BROISIN, Christine BONDAZ, Christophe RICHARD, Anaïs La Placa, Franca VIVIAND,

Commission information/communication :

Président : Michel ROUX

Vice-présidente : Anne-Marie JUNG

Membres désignés : Christine BONDAZ, Anaïs LA PLACA, Christophe RICHARD

Commission chemins ruraux/ voies vertes :

Président : Michel ROUX

Vice-président : Brice METRAL

Membres désignés : Laurent AEGERTER, Serge CONTAT, Anne-Marie JUNG, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER

Commission préservation Commanderie:

Président : Michel ROUX

Vice-président : Franck CORCELLE

Membres désignés : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Céline CAMPANI, Brice METRAL, Franca VIVIAND

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-INSTAURE les commissions municipales suivantes :

Commission finances ;

Commission urbanisme ;

Commission voirie/bâtiments/équipements publics ;

Commission ruisseaux/forêts ;

Commission environnement/ agriculture/ fleurissement/jardins participatifs,

Commission scolaire/périscolaire/ jeunesse,

Commission information/communication ;

Commission chemins ruraux/ voies vertes ;

Commission préservation Commanderie

II-NOMME les membres de chaque commission comme décrit ci-avant ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND



Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°23/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 19	Présents : 18	Représenté : 0	Votants : 18
--	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SYANE

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipales le comité du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) doit être renouvelé.

Les communes, les intercommunalités et le conseil départemental désignent leurs représentants qui constituent les collèges électoraux. Ils seront appelés à élire les délégués du SYANE, membres du Comité Syndical.

Monsieur le Maire souligne que la commune de CORNIER doit désigner un délégué.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE M. Serge CONTAT comme délégué de la commune de Cornier au SYANE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°24/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 19	Présents : 18	Représenté : 0	Votants : 18
--	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la circulaire du 26/10/2001 a créé la fonction de correspondant défense afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée - Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Les coordonnées de cet élu sont transmises à la préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DlCoD), qui anime le réseau au plan national.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armée-Nation. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE M. Jean-Marc SELLIER comme correspondant défense de la commune de Cornier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°25/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA SEMCODA

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Cornier est actionnaire de la SEMCODA avec 4456 actions d'une valeur de 325 € prime d'émission comprise pour la somme globale de 1 448 200 €.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner parmi les délégués actionnaires administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA. L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an. Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au conseil Municipal (ou communautaire) un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE Monsieur Michel ROUX comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA ;

II-ACCEPTE Accepte en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires ;

III-DÉSIGNE Monsieur Michel ROUX, le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : 23 AVR. 2026
Télétransmis le : 23 AVR. 2026
Affiché le : 23 AVR. 2026

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND



Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°26/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	En exercice : 19	Présents : 18	Représenté : 0	Votants : 18
---	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SERVICE DÉPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS (SDIS)

Le correspondant incendie et secours a une mission d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Un correspondant doit être désigné.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE M. Brice METRAL comme délégué au Service Départemental Incendie et Secours de la commune de Cornier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°27/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AMBROISIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante envahissante dont le pollen est hautement allergisant et constitue un problème de santé publique majeur, touchant près de 12 % de la population en zone infestée. Il précise que la commune est concernée par la présence d'ambroisie sur son territoire et qu'il convient de coordonner les actions de surveillance, de signalement et de traitement.

Monsieur le Maire souligne que la désignation d'un référent communal ambroisie permet d'assurer un suivi efficace et coordonné de la lutte contre cette plante envahissante en lien avec les services de l'État et les acteurs locaux.

Le référent communal sera chargé de :

- Coordonner et animer la politique communale de lutte contre la propagation de l'ambroisie ;
- Recenser et cartographier les foyers d'ambroisie présents sur le territoire communal ;
- Signaler les foyers détectés via la plateforme nationale de signalement (signalement-ambroisie.fr) ou tout autre outil mis à disposition ;
- Assurer le lien avec les services préfectoraux, la Agence Régionale de Santé (ARS) et les autres partenaires institutionnels dans le cadre du dispositif de lutte ;
- Sensibiliser et informer les administrés, les propriétaires fonciers et les gestionnaires de voirie aux obligations légales de destruction de l'ambroisie ;
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur et, le cas échéant, signaler les manquements aux autorités compétentes ;
- Assurer un reporting régulier auprès du Maire et du Conseil Municipal.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE Mme Franca VIVIAND et Mme Mélanie POULCALLEC comme référentes ambroisie de la commune de Cornier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : 23 AVR. 2026
Télétransmis le : 23 AVR. 2026

Affiché le : 23 AVR. 2026

Le secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°28/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et la chenille processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*) sont des insectes ravageurs dont les poils urticants constituent un risque sanitaire avéré pour la population, notamment les enfants, les personnes allergiques et les animaux domestiques, pouvant provoquer des réactions cutanées, oculaires et respiratoires graves. Il précise que la commune est concernée par la présence de ces insectes sur son territoire, notamment dans les espaces verts publics, les abords des établissements scolaires et les zones de promenade, et qu'il convient d'organiser une surveillance et une gestion coordonnées.

Il souligne que la désignation d'un référent communal chenille processionnaire permet d'assurer un suivi opérationnel, de coordonner les interventions préventives et curatives et de garantir l'information des administrés.

Le référent joue plusieurs rôles :

- Centraliser les signalements des habitants et des services ;
- Planifier les campagnes de lutte et suivre leur efficacité ;
- Relayer les informations entre la mairie, la préfecture et les acteurs locaux ;
- Informers la population sur les risques et les bonnes pratiques

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE Mme Isaline CAULLIREAU et M. Mickaël PERROTIN comme référents chenilles processionnaires de la commune de Cornier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

A *fracté* le : **23 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°29/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la correspondance de la Préfecture de la Haute-Savoie rappelant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par la commune et invitant à désigner un élu référent.

L'élu référent de la sécurité routière au sein du conseil municipal :

- constitue le correspondant privilégié des services de l'état et les acteurs locaux ;
- diffuse les informations relatives à la sécurité routière ;
- contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité ;
- pilote ou participe aux actions de prévention menés sur le territoire de la commune ;
- participe à la mise en œuvre des programmes de la politique gouvernementale.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- DÉSIGNE M. Serge CONTAT en comme élu correspondant sécurité routière de la commune ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°30/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 19	Présents : 18	Représenté : 0	Votants : 18
--	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°49/2018 du 17 décembre 2018 décidant l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel de la collectivité.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A l'occasion du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un délégué élu par l'assemblée délibérante pour les 6 années à venir.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- DÉSIGNE Mme Anne-Marie JUNG en qualité de déléguée élue pour représenter la commune de Cornier au sein du CNAS ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : 23 AVR. 2026

Télétransmis le : 23 AVR. 2026

Affichée le : 23 AVR. 2026

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°31/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunit obligatoirement pour les marchés au-delà des seuils européens et de manière facultative pour les marchés sous ces seuils :

Type marché	Seuils HT 2026/2027
Marché de fournitures et de services	216 000 €
Marché de travaux	5 404 000 €

Il indique que, suivant les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant). Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes déposées sont les suivantes :

Membres titulaires : M Laurent AEGERTER/M Serge CONTAT/Mme Franca VIVIAND

Membres suppléants : Mme Anne-Marie JUNG/ M Brice METRAL/ M Mickaël PERROTIN

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE comme membres titulaires de la CAO : M Laurent AEGERTER, M Serge CONTAT, Mme Franca VIVIAND ;

II-DÉSIGNE comme membres suppléants de la CAO : Mme Anne-Marie JUNG, M. Brice METRAL, M Mickaël PERROTIN

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

La secrétaire de séance

Franca VIVIAND

Le Maire

Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°32/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du conseil municipal. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques sur la base de la liste de 24 noms proposés par le conseil municipal.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- avoir 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils
- être familiarisées avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DRESSE la liste de 24 noms suivantes pour la composition de la commission communale des impôts directs :

Titulaires		Suppléants	
M.	Laurent AEGERTER	Mme	Marie-Jeanne MERMOUX
M.	Serge CONTAT	M.	Albert LORiot
M.	Franck CORCELLE	M.	Roland PARRET-PEINTRE
Mme	Anne-Marie JUNG	M.	Jean-Bernard BIBOLLET
M.	Brice METRAL	Mme	Josette RIVOLLET
Mme	Mélanie POULCALLEC	Mme	Corinne BAC

Titulaires		Suppléants	
M.	Jean-Marc SELLIER	M.	Francis MAXIT
Mme	Véronique BABITCH	Mme	Franca VIVIAND
Mme	Christine BONDAZ	M.	René CAULLIREAU
Mme	Annick DESTERNES	Mme	Mariette GRANGE
M.	Mickaël PERROTIN	Mme	Sylvie ACHARD
Mme	Stéphanie DUFOURNET	M.	Gilbert ALLARD

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND



Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°33/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 19	Présents : 18	Représenté : 0	Votants : 18
--	---------------------	------------------	-------------------	-----------------

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque communauté de communes ayant la fiscalité professionnelle unique une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- avoir 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DRESSE la liste de 2 noms de titulaires et de 2 suppléants pour représenter la commune de Cornier pour la composition de la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires		Suppléants	
Mme	Anne-Marie JUNG	M.	Laurent AEGERTER
M.	Brice METRAL	M.	Michel ROUX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°34/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde. La commune de Cornier est exposée à un risque sismique de niveau 3 (sismicité modérée) ou 4 (sismicité moyenne) qui doit être pris en compte dans ce plan.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉSIGNE Mme Franca VIVIAND comme élue référente ;

II-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°35/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les différents dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2026 ont été étudiés et propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Tiers	Compte	Subvention 2026
ADMR	65748	1867 €
ANACR (anciens combattants)	65748	100 €
Banque alimentaire	65748	229 €
Boulodrome	65748	1 500 €
CANTINE SCOLAIRE	65748	9 570 €
Collège des Allobroges	65748	150 €
ECOLE DE MUSIQUE Fasil'art	65748	220 €
Hand ball Pays rochois	65748	140 €
LIRE À CORNIER	65748	1 200 €
MJC La Roche sur Foron	65748	3880 €
MUSIQUE PETIT BORNAND	65748	300 €
MUTAME	65748	285 €
PREVENTION ROUTIERE	65748	100 €
SERVICE À DOMICILE	65748	933 €
UFOVAL	65748	250 €
Un peu plus	65748	2336 €
SOU DES ECOLES	657361	800 €
TOTAL 65748		23 060€
TOTAL 657361		800 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉCIDE D'ATTRIBUER les subventions telles que proposées par la Commission finances ;
II-PRÉCISE que pour certaines d'entre elles un montant inférieur pourra être mandaté (UFOVAL : forfait de 5.20 € par jour et par enfant- montant calculé en fin d'année) ou que le versement est conditionné par le nombre d'adhérents corniérand (hand ball Pays Rochois).
III- PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2026 ;
IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire et signer les conventions nécessaires ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**
Télétransmis le : **23 AVR. 2026**
Affichée le : **23 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance
Franca VIVIAND



Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°36/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place de commissions à la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR). Il précise que chaque commune devra désigner 1 représentant pour chaque commission (sauf La roche sur Foron et Saint Pierre en Faucigny qui en auront 2).

Monsieur le Maire liste les commissions et le conseil désigne les représentants :

Finances/administration générale/Ressources humaines/Evaluation des politiques publiques : Michel ROUX ;

Travaux/bâtiments/PICS : Michel ROUX ;

Pôle d'échange multimodal et politiques contractuelles : Franca VIVIAND ;

Déchets/environnement/transition : Serge CONTAT ;

Solidarité/Cohésion sociale : Anne-Marie JUNG ;

Mobilité/tourisme sentier/PPA : Laurent AEGERTER ;

Eau-assainissement : Serge CONTAT

Aménagement du territoire/habitat/Gens du voyage : Franca VIVIAND

Enfance/scolaire : Mélanie POULCALLEC ;

Sport et culture : Céline CAMPANI ;

Economie/agriculture/PAT : Laurent AEGETER

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- DÉSIGNE les représentants de la commune au sein des commissions de la CCPR telles que présentées ci-dessus ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 20 avril 2026

Certifiée exécutoire : **23 AVR. 2026**

Télétransmis le : **23 AVR. 2026**

Affiché le : **23 AVR. 2026**

La secrétaire de séance
Franca VIVIAND

Le Maire
Michel ROUX

